

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt deux, le douze décembre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Bourdelain, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part au vote : 14

Présents : Coralie Bourdelain, Patrick Hervé, Sandrine Gayet, Mireille Berthuin, Astrid Berthuin, Frédéric Géromin, Thierry Rutgé, Stéphane Mastropietro, Cathy Peloso, Caroline Driol, Anne Izabelle, Vincent Pelletier.

Procurations : Dominique Capron à Patrick Hervé, Antoine Crézé à Coralie Bourdelain

Absents : Christophe Corbet

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Hervé, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : le 8 décembre 2022

DELIBERATION N°5

Objet : Demande de subvention à la Région AURA et au Département de l'Isère dans le cadre du contrat Vert et Bleu porté par l'Espace Belledonne

Les Contrats Verts et Bleus développés par la Région Rhône-Alpes, sont des projets opérationnels qui contribuent à réfléchir le développement d'un territoire tout en conservant les fonctionnalités écologiques du paysage.

Dans le cadre de ce dispositif, le projet porté par la commune de Revel consiste à appliquer les actions préconisées par l'étude de biodiversité réalisée en 2021, et plus précisément à assurer la mise en défens de 3 zones : la mare du lac de Freydières, une zone sensible située au Nord Est du lac de Freydières et la nouvelle mare forestière de Ferpeyret.

Le plan de financement est le suivant :

Coût total du projet :	10 968 € HT
Financement Région AURA sollicité (40%) :	4 387 €
Financement Département de l'Isère sollicité (40%) :	4 387 €
Autofinancement de la commune (20%) :	2 194 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Autorise** Madame la Maire à solliciter le soutien financier de la Région AURA et du Département de l'Isère pour la mise en œuvre de ce projet ;
- **Autorise** Madame la Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré à Revel, le 12 décembre 2022

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,
Patrick Hervé



La maire
Coralie Bourdelain

